

PROJET D'ETABLISSEMENT

Se Découvrir et Découvrir les Autres



**ÉCOLE LIBRE MIXTE
DE LONZEE**

**Rue de l'Eglise, 131 A
5030 LONZEE**

Tel et Fax : 081 / 61.47.94

G.S.M. : 0473 / 31.25.88

info@ecole-libre-lonzee.be

<http://www.ecole-libre-lonzee.be>



Bien choisir une école pour son enfant est une démarche importante.

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Cette présentation de notre projet d'Etablissement vise à répondre aux questions, aux interrogations exprimées par les parents lors de l'inscription de leur enfant.

En étroite collaboration avec vous, Parents, nous souhaitons que votre enfant puisse :

- Apprendre à s'émouvoir, à communiquer, à aimer, à éprouver, à raisonner, à apprendre, à agir, ...
- Découvrir ses propres richesses, découvrir la richesse des autres,
- Avoir des projets, être en projets,
- Développer sa personnalité,
- Accéder à l'autonomie.

Vous trouverez dans ce livret :

1. Les grandes options philosophiques et éducatives de notre école,
2. Le projet pour notre école :
 - a. Son projet éducatif,
 - b. Son projet pédagogique,
 - c. Son projet d'école,
3. Le règlement d'ordre intérieur,
4. Les consignes pour une vie plus agréable,
5. Les renseignements pratiques complémentaires,
6. Les dispositions finales.

Nous espérons que vous en ferez bonne lecture et souhaitons une année scolaire épanouissante à chacun de nos élèves !

Nos options philosophiques et éducatives

- **Une école chrétienne**

Accueillante à tous, où se vivent les valeurs de solidarité, de partage, d'écoute, de respect de l'autre, d'autonomie, de créativité.

- **Une école d'excellence**

Pour amener tous les enfants à leur meilleur niveau,
Assurer la maîtrise de la langue maternelle,
Assurer d'année en année la continuité des apprentissages avec un passage harmonieux d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre.

- **Une école de vie**

Pour former de futurs citoyens responsables, solidaires, soucieux de l'environnement.

- **Une école d'envie**

Qui favorise l'épanouissement intellectuel, physique, social, affectif et spirituel des élèves.

Qui développe la curiosité basée sur la recherche, la découverte, la construction et la structuration des connaissances,

Qui donne l'envie d'apprendre, d'acquérir des compétences.

- **Une école ouverte**

Sur le village, sur le monde, sur la culture,

Avec un éveil aux arts, un éveil à l'apprentissage d'une autre langue

- **Une école de participation**

Où, en coresponsabilité, les parents, les enseignants et les éducateurs ont la volonté d'accompagner les enfants dans la construction de leur devenir.



Un projet pour notre école

" Mettre en œuvre des intentions et des actions dans les domaines éducatifs et pédagogiques afin d'atteindre les objectifs fixés par la Communauté Française (les Socles de Compétences) en fonction d'un programme établi par la Fédération de l'Enseignement Catholique (le Programme Intégré) ".

Le projet éducatif

- Un projet éducatif mis en œuvre dans une perspective chrétienne :
- Eduquer tout l'enfant et tous les enfants.
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des enfants
- Accompagner l'enfant pour l'aider
 - à développer des compétences
 - à construire ses savoirs
 - à s'épanouir dans la recherche du sens de la responsabilité, du respect de l'autre, du sens social, de l'autonomie, de l'intériorité, de la créativité
- Eduquer l'enfant dans une perspective chrétienne enracinée dans l'amour de Dieu et du prochain.
- Développer l'esprit critique
- Amener chaque enfant à se poser lui-même les questions essentielles.

Le projet pédagogique

Un projet pédagogique pour apprendre et maîtriser des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

- Développer différents types de pédagogie :
 - En donnant du sens aux apprentissages,
 - En exploitant un maximum d'activités d'apprentissage réelles ou simulées,
 - En donnant à l'enfant la possibilité d'être acteur de ses apprentissages,
 - En créant des situations où les enfants apprennent les uns par les autres, les uns pour les autres,
 - En mettant en place des formes d'organisation qui respectent les différences et le rythme de chaque enfant.

Le projet d'école

Des priorités établies pour concrétiser les intentions du projet éducatif et pédagogique.

- Des objectifs précis fixés en équipe éducative pour construire et acquérir des compétences dans les domaines des mathématiques et de la langue française.
- Une recherche collective des niveaux progressifs de construction et d'appropriation des compétences.
- Une harmonisation des référentiels par le biais d'activités de structuration, de traces dans les cahiers des élèves, de panneaux de synthèse, de grilles d'évaluation, ...
- Un éveil aux langues.
- Des conseils de classes pour sensibiliser les enfants à la communication et à la gestion des conflits.
- Des activités sportives organisées au cours de l'année.
- La participation des parents - et des autres partenaires dans l'éducation des enfants - dans un esprit de co-responsabilité.
- Se mettre en projet pour développer une école de vie.

Quelques sujets en évidence ...

1. *Les activités de lecture et d'écriture*

En langue maternelle, les compétences essentielles sont le savoir-lire et le savoir-écrire.

Les habiletés requises chez un étudiant ou lorsqu'on postule pour un emploi ne sont-elles pas la lecture rapide et la compréhension d'un syllabus, la contraction, la synthèse d'un texte ? Dans notre école fondamentale, nous nous appliquerons, en priorité, à développer des activités de lecture et d'écriture qui auront du sens (journal d'école, traitement et gestion de journaux, de dossiers, de livres, de documents diversifiés afin de leur permettre de s'informer, de communiquer, d'échanger, d'expliquer, d'être interpellé, de mémoriser, ...

L'orthographe, la grammaire et la conjugaison deviendront, dès lors, des **outils au service de la lecture et de l'écriture**.

En effet, l'enfant ne maîtrisera l'orthographe que s'il a le projet d'écrire.

Lorsqu'on entraîne les enfants à lire naturellement, à écrire naturellement, ils lèvent la tête, reprennent le regard vif des audacieux, savent intégrer leurs connaissances dans leurs techniques de vie et acquérir une culture qui n'est pas un assemblage mort de ce qu'ont reproduit d'autres hommes, mais un potentiel actif et dynamique de création et d'action.

Une liste d'activités menées dans chacune de nos classes, démontrant l'adéquation entre notre projet d'établissement et nos pratiques pédagogiques, est disponible sur demande.

2. *Les devoirs ou le travail à domicile.*

L'ELM estime utile de valoriser le travail personnel de l'élève et de favoriser graduellement son autonomie dans l'apprentissage. Cette démarche pédagogique initiée durant le temps scolaire se verra complémentarément prolongée par le travail à domicile. L'élève sera ainsi en mesure d'aborder avec plus de maturité le travail individuel auquel il sera confronté durant le reste de son parcours scolaire.

La durée du travail à domicile sera limitée dans la quantité et la fréquence en fonction des cycles et des classes; à savoir : en 1^{ère} et 2^{ème} primaires, présentation et prolongement d'activités réalisées en classe¹, 20 minutes en 3^{ème} et 4^{ème} primaires, 30 minutes en 5^{ème} et 6^{ème} primaires.

Les travaux à domicile seront planifiés par le titulaire qui accordera à l'élève un délai raisonnable pour la réalisation de ceux-ci. En aucun cas, ils ne pourront être côtés ni exigés pour le lendemain. Cette planification, dévolue aux enseignants, servira à l'apprentissage de la gestion du temps et de l'autonomie.

Toutefois l'on veillera à éviter une double discrimination ;

- Celle de travaux effectués qui imposent des apprentissages non réalisés à l'école, transférant ainsi sur les familles des responsabilités d'apprentissage incombant à l'école ;
- Celle de travaux qui demandent des conditions matérielles de recherche (documentation, contact, ..) non accessibles à tous.

A titre d'exemple, la recherche de documents nécessaires aux élocutions sera prioritairement effectuée au sein de l'école par l'accès au bibliobus ou à l'information diffusée sur Internet.

L'enseignant ne peut perdre de vue qu'en dehors de l'école, les ressources disponibles varient selon les familles.

Il doit réserver à ces moments les tâches que l'élève doit pouvoir accomplir sans aide et s'assurer que chacun dispose de ressources nécessaires. L'enseignant veillera à préciser en début d'année et au rythme des évaluations ses attentes aux parents.

¹ Au degré inférieur, il paraît important et opportun que l'élève puisse présenter sous quelque forme que ce soit (écrite, lue, racontée, ...) ce qu'il a fait à l'école.

Afin de renforcer le partenariat éducatif parents-école; des activités prolongeant le travail scolaire seront proposées.

Celles-ci ne pourront jamais faire l'objet d'une cotation et n'excéderont pas dix minutes.

3. Favoriser l'ouverture de l'école sur son environnement.

Sortir des murs de l'école permettra aux élèves de découvrir leur environnement proche. Par ailleurs, dans le cadre de cet objectif et étant convaincus de l'intérêt pédagogique, relationnel, culturel et sportif des classes de découverte et de dépaysement, nous avons établi le plan pluriannuel suivant :



Année scolaire 2017-2018:

Classes vertes P1/P2 :	du 16 au 20 avril 2018
Classes de neige P6 :	du 22 au 31 mars 2018
Classes de mer M3 :	du 04 au 08 juin 2018

a. classes de découvertes et de dépaysement :

Afin de favoriser l'accès à chaque enfant aux découvertes extérieures, un plan d'épargne sera proposé.

L'E.L.M. s'engage à alimenter une bourse de solidarité.

L'accès à celle-ci sera laissé à la discrétion de la direction.

b. activités sportives et culturelles :

Afin de favoriser l'ouverture de l'école sur son environnement, tout au long de l'année scolaire, nos classes sont amenées, dans un contexte pédagogique, culturel ou sportif à :

- sortir de l'école pour une excursion ;
- participer à des activités organisées dans l'établissement (journées sportives, théâtre, ...).

Celles-ci sont planifiées, avec parcimonie, après concertation entre l'enseignant et le directeur. Elles sont mentionnées dans le journal de classe de votre enfant en reprenant les modalités pratiques et la participation aux frais.

Celle-ci vous est réclamée via la facture mensuelle.

4. Favoriser la solidarité vis-à-vis d'individus ou d'associations

Les valeurs de partage et de solidarité seront mises en pratique dans des actions ponctuelles de soutien à des associations humanitaires ou par des démarches d'aide à des personnes en difficultés (matérielles ou autres).

5. Respecter les locaux, le cadre et le matériel de l'école

Les enfants, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative seront sensibilisés à une utilisation des locaux, du matériel scolaire et de la cour de récréation qui s'inscrit dans le sens du projet pédagogique. Chacun veillera en particulier au respect de l'autre, de son travail et au sens du beau : un environnement agréable rend la vie plus belle !

6. Apprendre une seconde langue dès la troisième maternelle

- De la M3 à la P4

Objectifs :

Motiver l'enfant à l'apprentissage d'une langue étrangère, lui inculquer des connaissances linguistiques et culturelles, lui transmettre des valeurs citoyennes telles que le respect de l'autre...

Orientation pédagogique :

L'approche est ludique, orale, dynamique et affective. Les animations en langues se veulent ouvertes aux projets pédagogiques de la classe et de l'école.

Equipe :

Les intervenants sont natifs ou assimilés, expérimentés et véritablement passionnés. Ils bénéficient au moins une fois par mois d'une formation continuée.

Fréquence des activités : 1 période / semaine de la M3 à la P4

Infos : www.tradanim.be

- En P5 & P6

Les élèves du degré supérieur ont l'opportunité de choisir entre l'anglais et le néerlandais. La langue choisie sera également suivie en première et deuxième rénovés.

Objectifs généraux : susciter audace, plaisir, goût à une autre culture.

L'apprentissage d'une langue étrangère s'articule autour de 4 compétences :

L'écoute : la compréhension à l'audition au travers d'histoires, de chansons, de mots écoutés et répétés en rythme;

La prise de parole très fréquente en 5^{ème} et 6^{ème} ;

La compréhension à la lecture : petits textes ou dialogues (préalablement découverts oralement) ;

L'expression écrite : progressive également, et moins prioritaire en primaire.

7. Eviter et gérer les conflits

Les espaces de parole régulés

Dans toutes les classes de l'école, des espaces de parole régulés sont mis en place.

Durant ces temps de parole, les enfants seront invités à exprimer à leurs pairs, leurs émotions quant à leur vécu à l'école.

Concrètement, ces temps de paroles ont lieu à des temps fixes et récurrents (modalités pratiques différentes dans chaque classe), en classe, avec leur enseignant. Ces espaces de paroles seront régis par des règles simples qui assureront leur bon fonctionnement.

Les objectifs sont multiples et vont au-delà des "ateliers girafe" (autre méthode déjà expérimentée à l'école). Tout comme dans cette dernière méthode, les temps de paroles vont permettre aux enfants d'éveiller leur intelligence émotionnelle (apprendre à identifier son émotion et à l'exprimer). L'adulte fera appel aux ressources du groupe pour mettre en place des solutions concrètes aux problèmes évoqués et ces solutions seront évaluées au cours d'un prochain temps de parole. De plus, ces espaces de paroles ont également pour fonction de permettre aux enseignants de détecter des problèmes récurrents (qui sont parfois signes de harcèlement).

Les espaces de paroles régulés permettent donc aux enfants d'être entendus ("Comment je me sens?"), de régler leurs conflits par le dialogue et de mettre en place des solutions concrètes et, tout ceci avec le soutien de l'adulte.

8. 'Ose le Vert'

Sensibiliser à l'éveil de la nature

En septembre 2016, nous avons participé à la campagne « Ose le vert, recrée ta cour » à l'initiative de la Région Wallonne. Nous voulons par le biais de ce projet attirer l'attention des enfants à la nature, à la biodiversité et au respect de l'environnement.

Notre terrain d'aventures est donc le lieu idéal pour être en contact direct avec la nature par une dimension de bien-être et de convivialité.

Le règlement d'ordre intérieur

1. Le Pouvoir Organisateur (P.O.)

Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique.

Il s'est, en effet, engagé à l'égard des parents à enseigner et à éduquer les élèves en faisant référence aux valeurs et à l'esprit chrétien.

Pour remplir sa triple mission (former des personnes, former des acteurs économiques et sociaux, former des citoyens), l'école doit organiser les conditions de vie en commun pour que :

- chacun y trouve un cadre de vie favorable au travail et à l'épanouissement personnel ;
- chacun puisse faire siennes les lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société ;
- chacun apprenne à respecter les autres et à développer des projets en groupe de manière à assurer à tous les mêmes chances de réussite.

2. Comment s'inscrire régulièrement ?

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents ou de la personne légalement responsable.

Elle peut également émaner de la personne qui assure la garde de fait du mineur, pour autant que celle-ci puisse se prévaloir d'un mandat exprès d'une des personnes visées à l'alinéa 1 ou d'un document administratif officiel établissant à suffisance son droit de garde.

(Article 3 de la loi du 29 Juin 1983 sur l'obligation scolaire)

La demande d'inscription est introduite auprès de la direction de l'établissement au plus tard le premier jour ouvrable du mois de Septembre.

Pour des raisons exceptionnelles et motivées, soumises à l'appréciation du chef d'établissement, l'inscription peut être prise jusqu'au 15 Septembre.

Au delà, de cette date, seul le ministre peut accorder une dérogation à l'élève qui, pour des raisons exceptionnelles et motivées, n'est pas régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement.

Avant l'inscription, l'élève et ses parents ont pris connaissance des documents suivants :

- * Le projet éducatif et le projet pédagogique du Pouvoir Organisateur,
- * Le projet d'établissement,
- * Le règlement des études,
- * Le règlement d'ordre intérieur.

Par l'inscription de l'élève dans l'établissement, les parents et l'élève en acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur.

(cfr articles 76 et 79 du décret "Missions" du 24 Juillet 97)

Intervention financière des parents :

L'enseignement est gratuit. L'ELM s'engage à donner aux enfants le matériel de base nécessaire à l'apprentissage. Toutefois, au vu des frais engendrés par rapport aux subventions reçues, l'ELM sollicitera une intervention financière aux parents.

Celle-ci permettra de couvrir les frais relatifs à la surveillance et l'animation notamment celles du temps de midi. Cette intervention ne peut en aucun cas constituer un obstacle pour les familles, un arrangement, à convenir avec la direction, est toujours possible.

Nos factures sont payables au plus tard dans les quinze jours.

En effet, les services facturés permettent le bon fonctionnement de l'école (remboursement des repas, chauffage, entretien, matériel...).

Vous comprendrez, dès lors aisément, que sauf contact préalable avec la direction, nous nous permettrons, en cas d'impayés, d'agir de la façon suivante :

- Un rappel,
- Un rendez-vous,
- Un recommandé,
- Le transfert du dossier, en vue du recouvrement, à notre avocat au barreau de Namur : Me Pierre Coetsier (**Cabinet principal** : 59, rue Saint-Nicolas - 5000 NAMUR - 081/22.10.07 - pierrecoetsier@live.be)

3. Les conséquences de l'inscription scolaire.

- **La présence à l'école**

- **Obligations pour l'élève**

L'élève est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques. Toute dispense ne peut être accordée que par le chef d'établissement ou son délégué après demande dûment justifiée.

Le journal de classe est un moyen de correspondance entre l'école et les parents.

Les communications concernant les retards, les congés et le comportement peuvent y être inscrits.

L'élève y transcrira toutes les tâches qui lui sont imposées à domicile ainsi que le matériel nécessaire aux prochains cours.

- **Obligations pour les parents**

- Exercer un contrôle en vérifiant le journal de classe.
- Participer aux frais scolaires annoncés et expliqués par l'école, les classes de découverte et dépaysement (cfr plan pluriannuel projet pédagogique), les frais de déplacements (et d'entrée) pour des visites extérieures (activités culturelles).

- **Les absences**

L'enseignement primaire est légalement obligatoire : les absences doivent toujours être justifiées par écrit. L'école est tenue de signaler les absences non justifiées à l'inspection officielle qui peut en référer au Procureur du Roi.

Les seuls motifs d'absence légitimes sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie.
 - jusqu'à trois jours, un mot d'excuse rédigé par les parents suffit ;
 - au-delà de trois jours, un certificat médical est obligatoire.
- Le décès d'un parent,
- Un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement.

- **Les retards**

L'élève respectera scrupuleusement l'horaire des cours et des activités. En cas de retard, les parents de l'élève s'adresseront directement à l'instituteur (trice).

4. Règlement des Études.

a. Introduction

Le règlement des études a été rédigé dans l'esprit et en lien avec les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur de l'École Libre de Lonzée et conformément au Décret "Missions de l'École" du 27/06/97.

Il s'adresse à tous les enfants et à leurs parents.

b. Informations à communiquer par l'enseignant aux enfants et aux parents.

Lors de réunions préparatoires à la rentrée, les enseignants informent les enfants et leurs parents sur :

- les compétences et les savoirs à développer;
- les moyens d'évaluation;
- le matériel scolaire que l'enfant doit avoir en sa possession;
- la remédiation en cas de difficultés scolaires dues par exemple à une absence prolongée,
- les sanctions possibles à prendre sur le plan scolaire. (cfr projet d'établissement)
(En cas de problème, les enseignants sont à l'écoute des enfants et des parents.)
- les critères d'un travail scolaire de qualité effectué par l'élève dans les aspects suivants :
 - les travaux individuels;
 - les travaux de groupes;
 - les travaux de recherche;
 - les leçons collectives;
 - les travaux à domicile;
 - les moments d'évaluation.
- les exigences par rapport :
 - au sens des responsabilités qui se manifesteront entre autres par l'attention, l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, l'écoute;
 - à l'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace;
 - à la capacité à s'intégrer dans une équipe et à y travailler dans un esprit solidaire;
 - au respect des consignes données;

- au soin dans la présentation des travaux;
- au respect des échéances et des délais.

c. Les procédures d'évaluation et la communication de ces décisions.

Pour mieux situer chaque élève dans ses apprentissages et le niveau atteint, une évaluation renseignera chaque élève et ses parents :

- **L'évaluation diagnostique** avant d'aborder un apprentissage. Elle vise à vérifier les acquis antérieurs par un recensement des erreurs et des difficultés.
- **L'évaluation formative** mettra en évidence le suivi et l'acquis des élèves. Basé principalement sur le travail journalier, elle permettra de mesurer les progrès dans les apprentissages et les savoirs.
L'enfant peut ainsi en prendre conscience et constater les progrès et les lacunes éventuelles pour envisager avec l'enseignant des moyens d'amélioration.
C'est la fonction de "suivi" qui reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur.
- **L'évaluation certificative** s'exerce au terme de différentes étapes d'apprentissage et d'éventuelles remédiations. L'enfant y est confronté à des épreuves dont les résultats sont communiqués par les bulletins et les diverses rencontres avec les parents.
La périodicité des bulletins est la suivante :
 - Toussaint
 - Noël
 - Pâques
 - Fin mai
 - Juin (examens)

d. Commission d'attribution du Certificat d'études de Base (C.E.B.)

En fin de sixième primaire, les élèves participent à l'épreuve externe certificative organisée par la Communauté Française. Un jury d'attribution (constitué en entité) délivre le C.E.B. aux élèves ayant obtenu 50% en mathématiques, langue maternelle et éveil (géographie, histoire et sciences).

Les élèves n'ayant pas obtenu 50% dans les 3 disciplines sont délibérés par un jury de délivrance (constitué en école et présidé par le directeur de l'établissement). Celui-ci décide (sur base du travail journalier) d'attribuer ou de ne pas attribuer le C.E.B.

e. Conseil d'élèves

Afin que nos élèves deviennent acteurs et puissent négocier certaines modalités du cadre dans lequel ils vivent, un conseil d'élèves, sous l'égide du conseil de participation se tiendra une fois par trimestre.

Celui-ci recevra les trois représentants des délégués élus dans chaque classe.

f. Centre P.M.S.

Notre école collabore avec le centre P.M.S. de Jambes chargé d'apporter aide, soutien, remédiation et guidance aux élèves dont les parents en font la demande.

Un local à l'école leur est réservé et une équipe pluridisciplinaire (assistance sociale et psychologue(s)) se tient à la disposition des élèves, parents et enseignants qui sollicitent leur intervention.

Soucieux de responsabiliser le(s) demandeur(s), le centre Psycho-Médico-Social insiste pour que la(les) personne(s) directement concernée(s) prennent rendez-vous.

Centre P.M.S
Rue Coppin, 10
5100 JAMBES
081/ 30.50.27

g. Le service de promotion de la santé à l'école (PSE)

LE SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

A. Le service « PSE » de votre école est organisé par :

L'asbl SeLINA service P.S.E - Rue de Dave, 124 –
5100 JAMBES

☎ : 081/ 30 22 23 - 📠 : 081/ 30 69 63 -

@ : pse-jambes@selina-asbl.be

B. L'équipe « PSE » se compose :

- **Des médecins** : Michèle Mingeot et Françoise Pineux.
- **Des infirmières** : Florence Picard et Dominique Hermant
- **Une assistante sociale** : Anne Dumont
- **Des assistantes paramédicales** : Annick Baudout, Aurore Latour, Myriam Godfroid, Amandine Robert

C. Que pouvez-vous attendre du Service PSE de l'école de vos enfants ?

- ✓ Dans le cadre de la médecine préventive, nous effectuons les bilans de santé dans les années visées par le décret. Ceux-ci sont obligatoires et gratuits. Pour un suivi médical adéquat, nous vous indiquons s'il y a lieu de consulter votre médecin traitant ou un médecin spécialiste.
- ✓ Nous souhaitons que les conclusions médicales soient considérées comme des conseils dans un souci d'épanouissement optimal de l'enfant et s'il y a lieu, nous attendons de votre part une réponse émanant du médecin consulté.
- ✓ Nous sommes à votre disposition pour toute question d'ordre médical, social ou administratif, tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30, sauf congé scolaire jusque 16h.
- ✓ Sachez que nous sommes tenus au secret médical.

- ✓ Si vous refusez notre service PSE, vous devez l'exprimer au plus tard le 30/09/15 en nous envoyant une lettre recommandée, choisir un autre service PSE agréé et faire procéder au bilan de santé dans les 2 mois.
- ✓ Dans notre démarche de **promotion de la santé à l'école**, nous travaillons en considérant l'enfant et son bien-être tout au long de son développement et de sa scolarité. Nous réalisons différentes actions : contacts individuels lors du passage de votre enfant au centre, animations en classe et mise à disposition de supports adéquats. Nous sommes attentifs aux besoins des élèves en matière de santé. Avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, le service PSE apporte son soutien au projet de santé de l'école.
- ✓ Nous sommes attentifs à la **situation vaccinale** de chaque élève. En fonction du calendrier vaccinal, nous proposons gratuitement la vaccination adéquate.
Ces vaccins seront toujours réalisés avec votre autorisation.
- ✓ Nous sommes amenés à gérer les situations liées à l'apparition de maladies infectieuses dans l'école. Si votre enfant est atteint d'une **des maladies transmissibles suivantes** :
 - *La méningite à méningocoque, la poliomyélite, la diphtérie :*
vous devez informer la direction de l'école dans les 24 heures
 - *L'hépatite A, la tuberculose, la coqueluche, les oreillons, la rougeole, la rubéole, la gale, la teigne du cuir chevelu, la gastro-entérite, la varicelle, l'impétigo, la pédiculose, la scarlatine :*
vous devez informer la direction de l'école.

Les consignes pour une vie plus agréable

“ La vie collective impose une éducation fondée sur le respect des autres, la tolérance, la protection des plus faibles, l'acceptation d'un certain nombre de règles et d'interdits ”

REGLEMENT

Les Parents en inscrivant leur(s) enfant(s) à l'école reconnaissent et adoptent le projet d'établissement et le présent règlement.

Les points importants

- **La cour de récréation**
-

Les 3 espaces:

- Un espace vert où les enfants peuvent courir avec un ballon,
- Un espace bleu où les enfants peuvent courir sans ballon,
- Un espace jaune qui est un espace de détente (où l'on ne peut ni courir, ni jouer au ballon).

Les écarts seront sanctionnés par des signaux visuels clairs et simples eux aussi:

- un carton jaune qui impose à l'enfant quelques minutes de réflexion contre le mur pour réintégrer la règle qu'il n'a pas respectée, et en cas de récidive,
- un carton rouge qui exclut l'enfant de cette récréation

- **Les espaces de parole régulés** sont organisés dans chaque classe à un temps fixe et récurrent avec l'enseignant, afin que chacun puisse exprimer son vécu à l'école. L'adulte fait appel aux ressources du groupe pour mettre en place des solutions concrètes aux problèmes évoqués.

Les infractions graves (et heureusement exceptionnelles dans notre établissement), qui portent atteinte à l'intégrité de la personne ou aux structures de l'école, relèvent du conseil de discipline composé du directeur, du titulaire de l'élève et du professeur désigné par l'élève pour le défendre.

L'enfant devra rendre compte de son comportement devant la direction et son titulaire. Il sera accompagné par un adulte de l'école (de son choix). Le conseil de discipline attribuera une sanction, relative à la gravité des faits (et graduelle en cas de récidive).

1. Une retenue.
2. Un jour de renvoi.
3. Trois jours de renvoi.
4. Le renvoi définitif.

Le renvoi, pour une période déterminée et de façon définitive, sont des sanctions graves.

Avant que de telles décisions ne soient prises, la direction de l'école invite l'élève et les personnes investies de la puissance parentale ou qui assument.

La garde en droit ou en fait de l'élève à un entretien portant sur les faits reprochés. C'est le Pouvoir Organisateur seul qui a le pouvoir de renvoyer un enfant.

L'école mettra les parents concernés au courant de la procédure.

- **Horaire :**

En vue de favoriser l'épanouissement de l'enfant et de contribuer au bon déroulement des apprentissages, merci de respecter les horaires de travail en classe.

Matin :	
début des activités :	08h45
fin des activités : lundi, mardi, jeudi et vendredi :	12h20
Mercredi sortie à :	11h20
Après-midi :	
début des activités :	13h20
fin des activités :	15h25

- **Vélos, Trotinettes, Rollers, Skates ne sont pas autorisés dans la cour.**
- **Toilettes**
 - Un seul élève par toilette !
 - Veiller à laisser l'endroit propre.
 - Ne pas monter sur les toilettes, ni passer en-dessous des portes ou des parois.
 - Les toilettes ne sont ni un lieu de rencontres, ni une salle de jeux, ni un lieu de discussions.
- **Fontaine à eau :**
 - Par mesure d'hygiène, ne pas poser sa bouche sur la fontaine à eau en s'y abreuvent.
- **Couloirs :**
 - Interdiction de s'y trouver en dehors des heures de cours à l'exception du passage pour aller aux W.C et à la fontaine.
- **Dîner :**
 - de 12h20 à 12h35 le repas est pris en classe (ne pas manger dehors, frites y compris)
 - à 12h35 sortie dans la cour de récréation
- **Terrain d'aventure :**
 - Interdiction de stationner entre le terrain et la cour.
 - Interdiction de lancer des objets quelconques chez les voisins.
 - Interdiction d'arracher les branches ou les feuilles des arbres.
 - Interdiction de lancer de la terre, du sable, des orties ou tout autre projectile.
 - Interdiction de se battre avec bois ou bâtons.
 - Les modules de jeux sont accessibles à tous.
 - Respecter les zones (jaune et bleu).
 - Respecter le « sens giratoire » dans le talus.
- **GSM, MP3, consoles de jeux et collection de cartes sont interdits à l'école.**
- **En classe :**
 - Je respecte mes condisciples
 - Je respecte le matériel
 - Je respecte le tableau des charges
 - L'accès à la classe est interdit dès 15h40
 - Les feuilles « perdues » ne seront pas photocopiées à l'école.
- **Rangs (vers la place de l'église)**
 - A 15h25, les élèves qui empruntent le rang se rangent le long de la classe de Mme Pascale.
 - Les élèves qui n'empruntent pas le rang attendent que celui-ci soit descendu avant de regagner la cour de récréation.
 - Les parents qui viennent chercher leurs enfants dans la cour attendent également, près de la grille, que le rang soit descendu.

- **Etudes :**
- Lors de l'**étude dirigée**, l'accès aux classes pour aller rechercher des « effets » oubliés est interdit aux élèves et aux parents.
- L'étude dirigée débute à 16 h et se termine à 17 h.

Renseignements pratiques complémentaires

- *Calendrier scolaire*

Rentrée scolaire	Vendredi 1 septembre 2017
Fête de la Communauté française	Mercredi 27 septembre 2017
Congé d'Automne (Toussaint)	Du lundi 31 octobre 2017 au vendredi 3 novembre 2017
Commémoration du 11 novembre	Samedi 11 novembre 2017
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 12 février au vendredi 16 février 2018
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 2 avril au vendredi 13 avril 2018
Congé de l'Ascension	Jeudi 10 mai 2018
Le lundi de la Pentecôte	Lundi 21 mai 2018
Les vacances d'été débutent le	Lundi 2 juillet 2018

Remarque : 3 journées pédagogiques (congé pour les élèves) sont planifiées pour l'année scolaire 2017/2018

- Vendredi 20 octobre 2017
- Jeudi 9 novembre 2017
- Vendredi 10 novembre 2017

Quelques dates à retenir :

1. Petit déjeuner de rentrée : dimanche 1^{er} Octobre 2017
2. Concert de Noël dinatoire : vendredi 15 décembre 2017 (Salle St-Roch)
3. Marche ADEPS : dimanche 14 janvier 2018
4. Pièce de théâtre 5-6^{èmes} primaires : ven 2, sam 3 et dimanche 4 mars 2018
5. Classes de neige 6^{ème} primaire : du mercredi 22 au vendredi 31 mars 2018
6. Classes vertes P1-P2 : du lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2018
7. Fancy-Fair : les 18, 19 et 20 mai 2018
8. Classes de mer 3^{ème} Maternelle : du lundi 4 juin au vendredi 8 juin 2018
9. Jogging des Sorcières : dimanche 3 juin 2018

- Horaire d'accueil à l'école

07 H 00	08 H 15 :	Garderie payante (1)
08 H 15	08 H 45 :	Garderie gratuite (4)
08 H 45	12 H 20 :	Activités scolaires
12 H 20	12 H 35 :	Cantine surveillée par les titulaires de classe
12 H 35	13 H 35 :	Garderie Gratuite (3)
13 H 35	15 H 25 :	Activités scolaires
15 H 25	16 H 00 :	Garderie gratuite (4)
16 H 00	17 H 00 :	Ecole des devoirs ou garderie (2)
17 H 00	18 H 30 :	Garderie payante (1)

(1) Prix de la garderie

- Nous avons décidé de confier la gestion des 'garderies' à l'asbl « Loisirs Actifs de Loncée » qui nous fournit, à cette fin, un personnel qualifié et compétent.
- Par soucis de simplification, le montant des garderies vous sera facturé tous les mois par l'asbl « Loisirs Actifs de Loncée ».
- Par ailleurs, eu égard à la législation concernant la déductibilité fiscale des garderies, vous recevrez dans le courant du mois de mars, une attestation fiscale reprenant les sommes versées l'année précédente.
- L'horaire des garderies 'payantes' est proposé, le matin, de 7h00 à 8h15 et, l'après-midi de 16h00 à 18h30 ;
- Une garderie est également proposée le mercredi après-midi :
 - Elle est gratuite de 11h20 à 13h et payante de 13h00 à 17h00;
- Les garderies seront facturées 0,45 € par quart d'heure entamé ;
- Il n'y aura pas de facturation pour la période entre la sortie des classes et 16h,
- Le montant journalier facturable par enfant est plafonné à 3,60 €/jour ;
- Les réductions suivantes seront octroyées :
 - 50 % au troisième enfant,
 - Gratuité à partir du quatrième.

(2) Ecole des devoirs ou garderie

- De 16h00 à 17h00, les élèves auront l'opportunité de fréquenter :
 - soit la garderie,
 - soit, en primaire, l'école des devoirs.
- OBJECTIFS de l'école des devoirs :
 - Celle-ci a pour priorité l'encadrement des élèves dans la réalisation de leur travail scolaire.
 - Chaque enfant recevra le soutien nécessaire afin que son devoir soit corrigé, recopié.

- Il sera invité à entamer l'étude de ses leçons.
- Le dernier contrôle du travail journalier vous incombe.
- ORGANISATION de l'école des devoirs :
 - Les enfants seront groupés par cycle d'étude (entre 15 et 20 élèves par classe étude).
 - Un nombre minimum de 15 participants est nécessaire.
En dessous de ce seuil, nous serons dans l'obligation de diriger vos enfants vers la garderie.
 - Ils seront encadrés par un enseignant de l'établissement.
 - De 15 h 25 à 16 h 00, les enfants seront en récréation dans la cour. Il serait souhaitable de leur prévoir une collation pour cette période de garderie gratuite.
 - A 17 h 00, soit vous reprenez votre (vos) enfant(s) dans la cour, soit il(s) fréquente(nt) la garderie payante.
- FREQUENTATION ET PRIX :
 - Inscription pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine, à tout moment de l'année (au secrétariat)
 - Le prix est de 1,80 € par séance (1,50 € pour un 2ème enfant et 1,00 € pour les suivants).
La réduction est accordée si les autres enfants fréquentent également l'école des devoirs ou la garderie.
 - Nous fonctionnerons avec un système de carte prépayée qui vous sera facturée.
 - La carte comportant 20 cases sera confiée à l'enseignant responsable de l'étude dirigée qui paraphera une case si l'élève est présent. Nous vous inviterons à renouveler la carte une fois celle-ci complétée.
CARTE 0 36 € (1er enf.) 0 30€ (2ème enf.) 0 20€ (3ème enf.)

(3) Temps de midi :

- **Intervention financière des parents :**
- L'enseignement est gratuit. L'ELM s'engage à donner aux enfants le matériel de base nécessaire à l'apprentissage. Toutefois, au vu des frais engendrés par rapport aux subventions reçues, l'ELM sollicitera une intervention financière aux parents (20€ par élève et par trimestre). Celle-ci va permettre de couvrir les frais relatifs à la surveillance et l'animation notamment celle du temps de midi. Cette intervention ne peut en aucun cas constituer un obstacle pour les familles, un arrangement, à convenir avec la direction de l'école, est toujours possible.

- ***Soyons respectueux ... :***

- Nous insistons pour que les enfants soient bien à l'heure à l'école. Il y va de l'intérêt de tous.
- Les titulaires sont à votre disposition pour tous renseignements que vous jugerez utiles. Nous vous demandons, cependant, de ne pas les déranger, sans raison

grave, pendant les heures de cours. Un rendez-vous peut facilement être pris par le biais du journal de classe.

- Rangs

A 15 H 30 :

- Soit vous venez rechercher vos enfants à l'école et dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir attendre, à la barrière, que la sonnerie retentisse.
- Soit ils empruntent le rang qui est organisé jusque la Place de l'Eglise où les parents sont invités à les attendre.
- Pour des raisons de sécurité évidentes, merci de bien vouloir attendre que le rang soit descendu avant de pénétrer dans la cour de récréation.

Seuls les élèves qui empruntent le rang sont autorisés à se trouver dans la cour de récréation le long de la classe de Mme Pascale afin de former celui-ci.

Quant aux autres élèves fréquentant la cantine, l'étude, la garderie ou attendant leurs parents, ils n'y pénétreront qu'une fois les rangs descendus.

Veillez noter qu'un adulte responsable exercera une surveillance sur la Place durant 15 minutes et reviendra à l'école avec les élèves dont les parents ne sont pas arrivés.

- Soit vos enfants restent à l'école pour la garderie et / ou l'étude et sont sous la responsabilité des membres de l'Équipe Éducative qui assument la surveillance.

- Sécurité

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous prions instamment de bien vouloir vous garer le matin, le midi et le soir sur la place de l'Église, et non pas rue de l'église face à l'école, et ce, afin d'éviter des problèmes (exiguïté des trottoirs, stationnement anarchique, ...)

- Surveillance

L'école s'engage à accueillir les enfants dès son ouverture et à exercer une surveillance active pendant le temps de présence d'enfants à l'école.

Un enfant ne peut payer les problèmes de relation des adultes. Il faut, cependant souligner que l'école, outre sa fonction d'enseigner, doit éduquer. Une œuvre d'éducation ne peut se faire qu'à travers un partenariat qui reconnaît les rôles et les compétences des uns et des autres : c'est une œuvre à deux. Si la suspicion prend la place de la confiance, le Pouvoir Organisateur interviendra en tant que médiateur guidé par l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'école.

- Temps de Midi

Repas chauds:

A partir du 7 septembre, des étudiants de l'école professionnelle et spécialisée « Clair Val » supervisés par un de leurs professeurs nous confectionneront des repas dans notre cuisine.

*Ils seront préparés à partir de produits frais en s'inspirant d'une politique de promotion à la santé.

*Les menus sont consultables sur notre site : www.ecole-libre-lonzee.be

*Les commandes devront être passées un mois à l'avance (**au plus tard pour le 15**) via notre site (**nom d'utilisateur : elm- mot de passe : ensorceleuse**)

*Pour le mois de septembre, elles devront impérativement être encodées pour le 04/09/17 au plus tard.

*Tout repas commandé sera facturé.

*Toutefois, il vous sera possible de le décommander au plus tard le jour-même en cas d'absence imprévue de votre enfant.

Les prix ont été fixés comme suit :

Potage : 0.80€

Repas maternelles : 3.50€

Repas primaires : 4€

Portion repas adulte à emporter : 4.10€ (Apporter le contenant !)

Par ailleurs, les autres services disponibles peuvent toujours, quant à eux, être commandés au jour le jour ; à savoir :

Sandwich garni : 1.50€

Dagobert garni : 2.20€

Frites (le jeudi) : 1.50€

La cantine débutera **ce jeudi 07 septembre 2017**

*Les élèves dînent sereinement dans leur classe sous la surveillance de leur titulaire de 12h20 à 12h35.

*Tous les repas seront facturés dans le relevé périodique et seront à payer par virement bancaire.

*Les enfants qui dînent à l'école ne pourront pas sortir sur le temps de midi.

L'école se fait un devoir de surveiller les enfants et de prendre en compte tous les enfants.

*Si des parents veulent autoriser leur enfant à sortir, alors que d'habitude, celui-ci dîne à l'école, ils doivent fournir un écrit à l'école et savoir qu'ils sont seuls responsables de leur enfant pendant cette sortie.

*Nous ferons en sorte de favoriser une éducation à la santé (collations saines,...)

- *Assurances*

Tout élève est assuré à l'école et sur le chemin de l'école. L'assurance n'intervient pas pour les vols ni pour les dégâts matériels comme bris de lunettes ou pertes et détérioration de vêtements.

- *Éducation Physique*

La tenue requise pour le cours d'Éducation Physique sera la suivante :

* short noir (ou bleu) et un tee-shirt blanc uni (ou tee-shirt de l'école),
(ou pour les filles : un maillot de gymnastique bleu ou noir)

* des sandales de gymnastique blanches (sans lacets).

Ces effets seront contenus dans un sac de gymnastique bien fermé (afin de ne pas les éparpiller). Le tout sera marqué au nom de l'élève.

Merci de faire parvenir au professeur d'éducation physique un certificat ou un mot d'excuse lors de l'absence de votre enfant au cours de gymnastique.

- *Contacts avec l'école*

Les enseignants et la direction sont disponibles pour répondre à vos questions. Le journal de classe est le moyen le plus pratique pour rentrer en contact avec le titulaire de classe, n'hésitez pas à y laisser un message.

Vous pouvez aussi demander un rendez-vous de vive voix ou par l'intermédiaire du secrétariat.

Tout problème sera réglé par une relation directe avec le titulaire de classe : une rencontre parent(s)-enseignant sera organisée et si un problème subsiste, la direction interviendra pour négocier la solution à adopter.

Numéros utiles		
ECOLE :	081/61.47.94 - 0473/31.25.88 Fax : 081/61.47.94	
POUV. ORGANISATEUR :	DEPRET Stéphane stephane.depret@gmail.com	0497/51.24.14
DIRECTION :	Mr Vincent ADAM vincentadam@skynet.be	081 / 61.41.05 0473 / 31.25.88
Accueil/ 1ère Maternelle :	Mme Nathalie MORIAME mona0363@hotmail.com	081 / 61.02.37 0477 / 36.55.64
1 ^{ère} Maternelle :	Mlle Florence RENARD florence.renard22@gmail.com	0495/ 60.32.15
2 ^{ème} Maternelle :	Mlle Stéphanie RASE lou13@hotmail.com	0479/17.22.48
3 ^{ème} Maternelle :	Mme Florence MARTIN (ép. LIENARD) florencemartin3m@gmail.com	071 /74.21.78 0497/99.05.94
	Mme Ludivine SINTE (vendredi) ptitedidi_4@hotmail.com	0489/71.89.28
1 ^{ère} Primaire A :	Mme Pascale JOSIS (ép. COLLET) pascale.josis@gmail.com	081 / 61.53.17 0473 / 76.35.27
1 ^{ère} Primaire B :	Mme Géraldine COLLIN geraldinecollin@hotmail.com	0494/40.28.33
2 ^{ème} Primaire :	Mme Stéphanie Goffin stephaniegoffin@gmail.com	0491 / 74.16.56
	Mme Cathy WIAME	

3 ^{ème} Primaire :	Mme Sybille MONACI (ép. OP DE BEEK) cybersyb68@yahoo.fr	071 / 74.27.51
4 ^{ème} Primaire :	Mme Dominique IMBERECHTS (ép. WAROQUIER) p4@ecole-libre-lonzee.be	071 / 78.58.05 0486 / 11.31.88
5 ^{ème} Primaire :	Mme Hélène DUCHESNE heleneduchesne@hotmail.com	0473/91.03.40
6 ^{ème} Primaire	Mme Hélène CHEFFERT helene.cheffert@hotmail.be	0472/65.61.22
ÉDUCATION PHYSIQUE et PSYCHOMOTRICITÉ :	Accueil et M1 : Elisabeth DULIER M2 et M3 : Caroline MELCHIOR P1 et P2 : Cécile DEFOURNY P3 à P6: Gauthier LAHAYE	0499 / 28.10.90 0494 / 28.10.90 081 / 74.34.51 0474 / 28.07.98
NÉERLANDAIS (M3 à P4) :	Tradanim www.tradanim.be	081 / 20.19.20
NÉERLANDAIS (P5-P6) :	Mme Anne-Catherine WILMET	0473/38.38.30
ANGLAIS (P5-P6) :	Mme Valérie FONTINOY	0478 / 49.93.76
GARDERIES :	Mme Sylvie CONOBERT loisirsactifslonzee@skynet.be	0479/965596 081/60.05.84
SECRETARIAT	Mme Anne-Michelle MARLIER info@ecole-libre-lonzee.be	081/61.47.94

POUVOIR ORGANISATEUR

Président :	DEPRET Stéphane stephane.depret@gmail.com	0497/51.24.14
Vice-Président :	PETIT Henri petit.hlm@gmail.com	0475/44.89.26
Directeur :	ADAM Vincent vincentadam@skynet.be	081 / 61.41.05 0473 / 31.25.88
Secrétaire :	Mme WYARD Stéphanie stephanie.wyard@gmail.com	0473/80.66.47
Trésorière :	Mme BUSSY Danièle daniellebussy@scarlet.be	0478/26.22.64
Responsable travaux :	Mr LEPERE Olivier lepereolivier@gmail.com	0475/76.76.86
Représentant parents :	CANDRIES Pascal pascalcandries@hotmail.com	0476/56.06.12
Représentant Enseignants :	JONCKERS Marie-Luce marielucejonckers@yahoo.fr	0477/53.93.33
Administrateurs:	Mme Béatrice COLARD collard.beatrice@brutele.be	
Présidente conseil de participation :	Mr Roland WALGRAFFE Mme Cécile BAUVIN cecile.bauvin@yahoo.fr	

- CONSEIL DE PARTICIPATION

L'école a instauré un Conseil de Participation qui réunit les différentes composantes de la Communauté éducative dont les représentants des parents. Cet organe de participation officiel (instauré par le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement en juillet 1997), a pour tâche de débattre du projet d'établissement, l'amender, le compléter, évaluer périodiquement sa mise en œuvre et proposer des adaptations. Ce projet définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

Fréquence des réunions :	Une réunion par trimestre.	
Composition:		
PO :	BAUVIN Cécile (Présidente)	cecile.bauvin@yahoo.fr
	WYARD Stéphanie	stephanie.wyard@gmail.com
Direction :	ADAM Vincent	vincentadam@skynet.be
Équipe Éducative :	TOUSSAINT Flore	flore-toussaint@hotmail.com
	RASE Stéphanie	lou13@hotmail.com
	DUCHESNE Hélène	heleneduchesne@hotmail.com
Suppléante :	MARTIN Florence	florencemartin3m@gmail.com
Parents d'élèves :	MILLER Catherine	catherine.miller@belgacom.net
	LEGAST Sophie	sophie-legast@voo.be
	GOSGNACH Sylvia	sylviag461@gmail.com
site Internet de l'école	http://www.ecole-libre-lonzee.be/	

- ASSOCIATION DES PARENTS

• **Rôle :**

L'association des parents vise à obtenir des informations sur le fonctionnement de l'école et à susciter des initiatives pour améliorer la vie quotidienne dans l'école et donc celle de leurs enfants.

• **Fréquence des réunions :**

L'association se réunit en principe une fois par mois pendant l'année scolaire (le 2^{ème} lundi de chaque mois à 20 h 15).

Les convocations et comptes rendus sont envoyés aux membres, au président du PO et à la Communauté éducative; et sont affichés aux valves de l'entrée de l'école (ce qui permet à chaque parent de participer à la réunion).

• **Objectifs :**

L'association se veut un endroit de rencontre et de parole entre parents; on y aborde la vie scolaire et parascolaire des enfants.

Les membres de l'association se font le relais d'autres parents pour aborder des questions plus ponctuelles (telle l'organisation des rangs et des garderies...), des souhaits par rapport à l'apprentissage de la natation, des langues, l'organisation des classes vertes ou de neige,...

L'association, en tant que représentant de l'ensemble des parents, est leur porte-parole quant à leurs attentes vis-à-vis de l'École.

Afin d'améliorer la vie scolaire des enfants, l'association intervient, aux côtés des autres composantes de la Communauté éducative, dans des activités de soutien à l'école.

• **Contacts :**

Président :	CANDRIES Pascal	0476/56.06.12	pascalcandries@hotmail.com
Secrétaire :	GOSGNACH Sylvia	0479/930240	sylviag461@gmail.com
Trésorier :	MELONI Johnny	0479/365132	johnny.meloni@skynet.be

- *asbl « LOISIRS ACTIFS DE LONZEE » (ALLO)*

Objectifs :

* Promouvoir l'accueil avant et après les périodes scolaires.

* Promouvoir les activités para et périscolaires et les rendre accessibles à tous à un prix démocratique.

Coordination – Plaines – Parascolaires – Stages - Contacts : Mme Sylvie CONOBERT loisirsactifslonzee@skynet.be	Bureau : 081 / 60.05.84
--	--------------------------------

Dispositions finales

Le présent règlement des études ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

ACCORD DES PARENTS

Je (Nous)⁽¹⁾ soussigné(ons).....,domicilié(s) à
 tél
déclare/ons avoir inscrit mon / mes enfant(s) (1)
 prénommé(s).....,
 à l'école libre mixte de LONZEE.

Nous reconnaissons avoir reçu un exemplaire du règlement des études de l'E.L.M.
 de LONZEE et en avoir pris connaissance.

Nous acceptons ce règlement.

Fait à, le
 Signature(s) :

1) Biffer la mention inutile.



Table des Matières

1	NOS OPTIONS PHILOSOPHIQUES ET EDUCATIVES.....	3
2	UN PROJET POUR NOTRE ECOLE.....	4
	Quelques sujets en évidence	5
1.	Les activités de lecture et d'écriture	5
2.	Les devoirs ou le travail à domicile.	5
3.	Favoriser l'ouverture de l'école sur son environnement.	6
4.	Favoriser la solidarité vis-à-vis d'individus ou d'associations	6
5.	Respecter les locaux, le cadre et le matériel de l'école	6
6.	Apprendre une seconde langue dès la troisième maternelle.	6
7.	Eviter et gérer les conflits.	7
8.	Ose le vert.	7
3	LE REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.....	8
1.	Le Pouvoir Organisateur (P.O.).....	8
2.	Comment s'inscrire régulièrement ?	8
3.	Les conséquences de l'inscription scolaire	9
▪	La présence à l'école	9
▪	Les absences	9
▪	Les retards	10
4.	Règlement des Études.....	10
a.	Introduction	10
b.	Informations à communiquer par l'enseignant aux enfants et aux parents.	10
c.	Les procédures d'évaluation et la communication de ces décisions.	11
d.	Commission d'attribution du Certificat d'études de Base (C.E.B.).....	11
e.	Conseil d'élèves	11
f.	Centre P.M.S.....	11
g.	Le service de promotion de la santé à l'école (PSE)	12
5.	LES CONSIGNES POUR UNE VIE PLUS AGREABLE.....	13
6.	RENSEIGNEMENTS PRATIQUES COMPLEMENTAIRES.....	16
-	Calendrier scolaire 2015 – 2016	16
-	Horaire d'accueil à l'école.....	17
-	Rangs	19
-	Sécurité.....	20
-	Surveillance	20
-	Temps de Midi.....	19
-	Assurances	20
-	Éducation Physique	20
-	Contacts avec l'école	21
-	POUVOIR ORGANISATEUR	22

- CONSEIL DE PARTICIPATION.....	23
- ASSOCIATION DES PARENTS	23
- asbl Loisirs Actifs de Lonzée (ALLO)	24
7. DISPOSITIONS FINALES.....	25
8. ACCORD DES PARENTS	25

De la 1^{ère} Maternelle à la 6^{ème} Primaire,
 De nos élèves, nous voulons faire
 Des enfants épanouis
 Qui, dans un cadre où il fait bon vivre
 Et dans des classes conviviales, maîtriseront
 De solides bases d'instruction.
 Des enfants avec le sourire,
 Qui sauront donner du sens
 Et intégrer leurs connaissances.
 Des enfants avec le regard vif des audacieux,
 Qui, dans une école de Vie
 Dans une école d'Envie
 S'ouvriront sur la société
 Pour mieux pouvoir s'y préparer.



BIENVENUE CHEZ NOUS !

- École ouverte de 7 h 00 à 18 h 30.
- Repas chauds
- Garderies - Études dirigées.
- 4 classes maternelles - 7 classes primaires.
- Classes de dépaysement.
- Propositions de nombreuses activités extrascolaires culturelles et sportives (pendant la semaine et les vacances).
- Cours de Néerlandais dès la troisième maternelle.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- Ecole : Tél et Fax : 081/61.47.94 - G.S.M. : 0473/31.25.88
 E-Mail : vincentadam@skynet.be